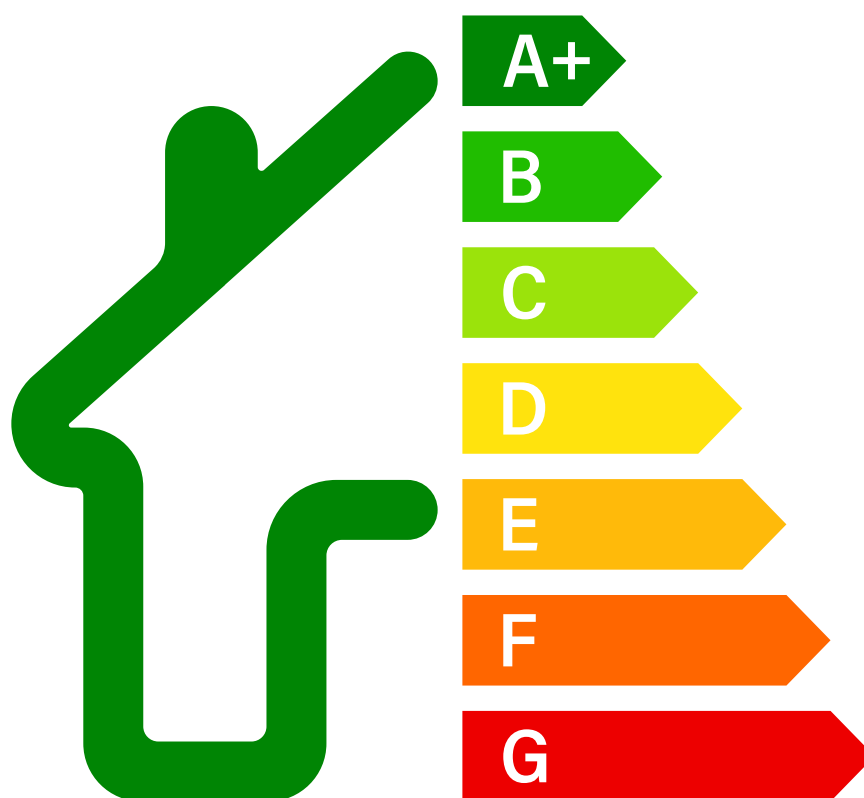


PROPOSITION DE LOI VISANT À RÉSORBER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



TROIS AXES

1

RECENTRER L'EFFORT BUDGÉTAIRE DU PAYS SUR L'ÉRADICATION DES PASSOIRES THERMIQUES

2

ENGAGER UNE STRATÉGIE DE RÉNOVATION PLUS INCLUSIVE

3

PERMETTRE L'INNOVATION DANS LES TECHNIQUES ET MATÉRIAUX DE RÉNOVATION, PARTICULIÈREMENT DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

LE LOGEMENT, PREMIER POSTE DE DÉPENSE DES FRANÇAIS



25% des émissions
de gaz à effet de serre sont
issues du secteur du bâtiment



dont **2/3** issues
du secteur résidentiel

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE S'ACCROIT ET LE NOMBRE DE PASSOIRES THERMIQUE NE BAISSE PAS



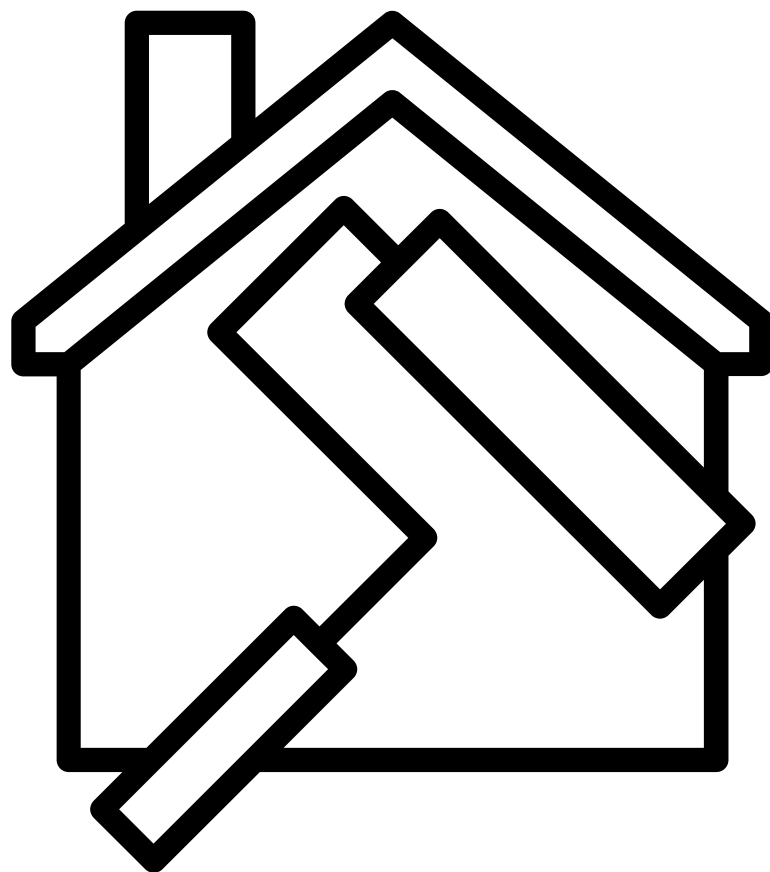
Au rythme actuel, il faudrait plus
de **2 000** ans
pour rénover les passoires
thermiques du pays.

ARTICLE 1 : RECENTRER L'EFFORT BUDGÉTAIRE SUR LES PASSOIRES THERMIQUES ET METTRE EN PLACE UN RESTE À CHARGE "ZERO" POUR LES PLUS PRÉCAIRES



- **Flécher les aides publique vers les travaux de rénovation énergétique performante et globale**
- **Identifier précisément les moyens et actions prioritaires nécessaires pour résorber les logements dits "passoires thermiques"**
- **Créer les conditions d'un « reste à charge zéro » pour les bénéficiaires les plus précaires**

**ARTICLE 2 : AUGMENTER
SIGNIFICATIVEMENT LE FORFAIT DE
MAPRIMERENOV ACCORDÉ POUR UNE
RENOVATION GLOBALE EN FAVEUR
DES MÉNAGES MODESTES**



Renforcer significativement le forfait accordé pour une rénovation globale afin de rendre celle-ci beaucoup plus incitative que la rénovation par « gestes »

ARTICLE 3 : FAVORISER LE "ALLER VERS" EN FAVEUR DES PERSONNES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Garantir aux ménages une égalité d'accès au guichet et à un accompagnateur Renov', avec une présence et une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire, y compris en milieu rural à faible densité de population

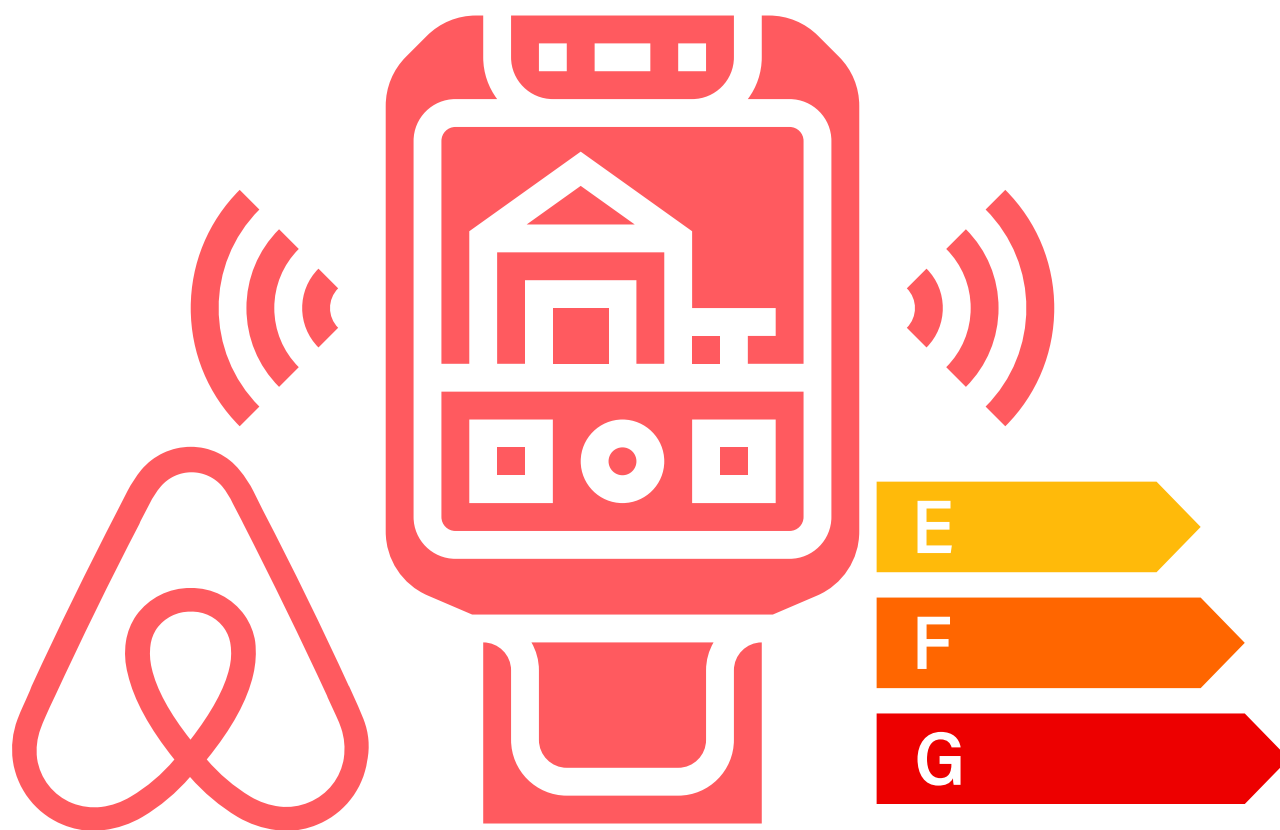
Compléter le rôle des guichets par une mission d'identification des ménages en situation de précarité énergétique, en lien avec l'Observatoire National de la Précarité Énergétique

ARTICLE 4 : RÉALISER LES TRAVAUX EN PLUSIEURS TRANCHES DANS LE CADRE D'UN PARCOURS DE RÉNOVATION GLOBALE FINANÇÉ ET ACCOMPAGNÉ



Insérer la possibilité pour un propriétaire occupant de s'engager dans une rénovation globale réalisée par tranche, dans un délai inférieur à 6 ans à compter du début d'exécution des travaux, à condition que les travaux soient accompagnés par un opérateur de l'Etat ou agréé par lui, et que les différentes phases de travaux soient planifiées dès le départ.

ARTICLE 5 : APPLICATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE AUX LOCATIONS AIRBNB




Harmoniser la réglementation concernant les logements les plus énergivores en proposant que tous les biens locatifs soient concernés par la fourniture d'un DPE et respecte le critère de performance énergétique minimal, quelle que soit leur destination locative.

ARTICLE 6 : FAVORISER L'ADAPTATION DES NORMES ET L'INNOVATION DANS LES TECHNIQUES ET MATÉRIAUX DE RÉNOVATIONS, PARTICULIEREMENT DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

CSTB
le futur en construction

afnor NORME
FRANÇAISE

 Aller vers une plus grande adaptation des normes de rénovation et de construction, pour tenir compte de la particularité des territoires d'outre-mer en proposant la reconnaissance de normes adaptées et facilitant le recours à des matériaux de construction et de rénovation produits et utilisés localement